

# ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mai 2026

---

POUR UNE MONTAGNE VIVANTE ET SOUVERAINE - (N° 2595)

N° CD78

## AMENDEMENT

présenté par  
Mme Violland

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 6, insérer l'article suivant:**

<p>Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.</p>
---